

# REPUBLIQUE FRANCAISE

-----  
Département de la HAUTE-SAVOIE  
ARRONDISSEMENT DE BONNEVILLE  
-----

## PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL D'AMANCY DU 16 NOVEMBRE 2020

Présents : MM. DOLDO Dominique, BRAND Eric, CIANCIA Joséphine, VIANDAZ Christophe, AUBOURG Mélanie, TISSOT Jean-Paul, BONICKI Jean-René, MATTIO Patrick, KRAEUTLER Jeanine, RAMUS Nelly, CONSTANS Juanita, BERTHET Bernadette, IERVASI Catherine, COURTOIS Cédric, ROCH Valérie, PAUZE Sonia, LETT Philippe, NICOLLIN Stéphane, BOUCHET François-Xavier, CASONI Sébastien, VIGUIER Elodie, BOLCHOFF Marine

Excusé : M. BOUVARD Gilles qui donne pouvoir à M. BOUCHET François-Xavier.

Secrétaire de séance : Mme ROCH Valérie

\* \* \*

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur DOLDO Dominique, Maire, a approuvé le compte-rendu de la séance précédente, puis :

1°) **Pris** connaissance des décisions prises par Monsieur le maire en vertu des délégations du Conseil municipal :

- Décision n° 2020-02 décidant de défendre de la commune d'Amancy devant le Tribunal administratif de Grenoble suite au recours déposé par Monsieur Joseph BOUVARD contre la décision de rejet du maire du 11 janvier 2019, et de confier à Maître William THIRY, avocat, 12 place Villeboeuf, 42100 SAINT-ETIENNE, la charge de représenter la commune dans cette instance.
- Décision n° 2020-03 décidant la suppression de la régie de recettes pour l'encaissement des produits du service de portage des repas à domicile pour les personnes âgées suite à l'arrêt de ce service. Un portage de repas est désormais assuré par l'ADMR du Pays Rochois.
- Décision n° 2020-04 décidant la création d'une régie d'avances auprès du service comptabilité de la commune d'AMANCY afin de permettre de payer par carte bleue les petites dépenses de fonctionnement.

2°) **Approuvé** la convention d'autorisation de voirie et d'entretien à passer avec le Département de la Haute-Savoie pour les travaux d'aménagement de trottoirs sur la route de Cornier (RD6) du PR 29.960 au PR 31.030 et **autorise** Monsieur le maire à la signer.

3°) **Approuvé** la convention d'autorisation de voirie, de financement et d'entretien à passer avec le Département de la Haute-Savoie pour les travaux d'aménagement de la route de Saint-Pierre et de la rue des Prés jusqu'au carrefour giratoire de Pierre Longue et **autorise** Monsieur le Maire à la signer. La commune versera au Département la somme de 102 981,74 € correspondant à la quote-part communale des travaux (aménagement de type urbains).

4°) Dans le cadre du projet de MARPA, **décidé** la vente en indivision au CCAS d'Arenthon de 1/3 des parcelles appartenant au domaine privé de la commune cadastrées section A n° 2679 et 2687, moyennant la somme de 133 333 euros.

5°) **Accepté** que la commune d'Amancy accorde sa garantie à hauteur de 67 % pour le remboursement d'un Prêt à taux zéro d'un montant total de 796 084.00 euros souscrit par Haute-Savoie HABITAT auprès de la CARSAT. Ce Prêt est destiné à financer la construction de la Maison d'Accueil et de Résidence Pour l'Autonomie (MARPA) « Les Amaranthes » située à AMANCY.

6°) **Désigné** Messieurs Dominique DOLDO et Eric BRAND pour représenter la commune d'Amancy à la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées de la CCPR.

7°) **Décidé** d'adhérer à la charte régionale d'entretien des espaces publics « Objectif zéro pesticide dans nos villes et villages ». Cette charte prévoit un accompagnement méthodologique, technique et des outils de communication pour dépasser les réglementations en vigueur et atteindre le « zéro pesticide » sur tous les espaces publics communaux.

8°) **Approuvé** le plan de formation mutualisé proposé par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Haute-Savoie (CDG74) et le Centre National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT) sur le territoire du Pays Rochois.

9°) **Décidé de s'opposer** au transfert de la compétence Plan Local d'Urbanisme Intercommunal à la Communauté de Communes du Pays Rochois au 1er janvier 2020, comme le permet l'article L 136-II de la loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové, dite loi ALUR.

10°) **Décidé** de faire un don d'un montant de 1000 € à l'Association des maires des Alpes Maritimes afin de venir en aide aux communes sinistrées des Alpes-Maritimes.

11°) Le Maire et les adjoints ont ensuite fait le point sur les dossiers en cours dans leurs domaines de compétences respectifs :

- La rentrée des vacances de Toussaint et le nouveau protocole sanitaire dans les écoles
- L'avancement du chantier d'extension et de réhabilitation de l'école
- Le bilan de l'exposition artistique et d'Octobre Rose qui ont connus une forte fréquentation malgré le contexte sanitaire
- La reprise d'activité de la bibliothèque en drive
- La mise en place du dispositif d'aide aux personnes âgées isolées dans le cadre du nouveau confinement
- L'avancement des travaux d'aménagement de la rue des prés et de déploiement de la vidéoprotection
- Le lancement de la consultation des entreprises pour la rénovation de la toiture de l'église
- La mise en place d'une collecte pour les sapins de Noël usagés

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 22h00.

Fait à AMANCY le 18 novembre 2020.

**Le Maire,**

**Dominique DOLDO**